



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Anne-Marie NAYA
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne
sur convocation régulière du 22 janvier 2021

Délibération C20210128_10	Appel à projets concernant le développement à vocation économique du délaissé autoroutier de Capens
------------------------------	--

Etaients présents : AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de AUDOUBERT René), CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de FERRAGE Pierre), DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, SORIA Delphine (suppléante de BAUDINIERE Julien), VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaients Excusés :

BRUN Karine, CUNIBERTI André, MURCIA Christian, PAYEN Éric, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir à GAY Jean-Louis), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à CARON-JOURDA Yves), HO Bastien (pouvoir à GRYCZA Daniel), LEMAISTRE Nadia (pouvoir CAZARRE Max), RIAND Sandrine (pouvoir à BAROUSSE Stéphane), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir à NAYA Anne-Marie), TURREL Denis (pouvoir à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 50

OBJET : Appel à projets concernant le développement à vocation économique du délaissé autoroutier de Capens

Madame la Présidente de séance expose :

Le 12 décembre 2019, la Communauté de Communes du Volvestre est devenue propriétaire d'un ancien délaissé autoroutier de l'Etat situé sur la commune de Capens. Le terrain est situé en proximité directe de l'échangeur n°28, sur l'autoroute A64 Toulouse - Bayonne. Désormais dans le domaine privé de la Communauté de Communes du Volvestre, cette emprise foncière est référencée section A n°879 (17 477 m²) et section A n°880 (11 011 m²), au castre de la commune de Capens, pour une superficie totale exploitable de 28 488 m².

La commune de Capens est dotée d'une situation géographique privilégiée aux portes de Toulouse. Les terrains en question ont une visibilité directe depuis l'autoroute A64 où transitent plus de 40 000 véhicules par jour.

La zone étant actuellement classées en AUXo sur le PLU de la commune de Capens, il est nécessaire que les porteurs de projets soient bien identifiés afin de procéder dans un second temps à la modification du PLU pour développer des activités à vocation économique.

L'objectif premier de cet appel à projets consiste à sélectionner des porteurs de projets qui contribueront au développement économique du Volvestre et qui s'inscriront dans cette démarche de développement territorialisé qui prend en compte son environnement.

Situé aux portes du Volvestre, cet espace se doit d'être la vitrine du territoire, représentatif de son savoir-faire agricole, artisanal et culturel. Par sa localisation géographique aux portes de l'autoroute A64, il se devra également de proposer des activités commerciales et de services pour encourager les usagers à quitter l'axe autoroutier.

Afin de mener à bien ces deux objectifs, une réflexion a été menée en Commission Développement Economique sur le devenir de cet espace, et plusieurs secteurs d'activités sont privilégiés.

Par ordre de priorité, ils sont les suivants :

- Hôtellerie d'affaire, d'une capacité minimale de 40 couchages. L'offre concurrentielle existante concerne plutôt une clientèle touristique, mais la communauté de communes souhaite orienter désormais son offre vers le tourisme d'affaires, le territoire souffrant d'un déficit d'hébergements dédiés à l'activité des entreprises ;
- Commerces valorisant les produits locaux : épicerie, regroupement de producteurs pour la vente de produits locaux type viandes, fromages, miels, fruits, légumes, etc. ;
- Mise en avant des savoir-faire artisanaux locaux : regroupement d'artisans, salle d'exposition, etc. ;
- Restauration traditionnelle et/ou rapide ;
- Activités relevant du secteur des loisirs ;

L'ensemble de ces activités, devront être complémentaires et non concurrentielles des établissements déjà existants dans les centres-bourgs des communes avoisinantes, de façon à conserver et préserver le tissu commercial actuel et enrichir son offre sur le territoire.

Outre le fait de s'inscrire dans le tissu économique et commercial du Volvestre, les projets devront respecter les objectifs transversaux suivants favorisant :

- La création d'emplois sur le territoire ;
- La qualité paysagère et architecturale des constructions et des aménagements projetés.

La volonté est de permettre à la population locale de travailler à proximité de leur lieu de résidence, tout en préservant et/ou améliorant l'environnement et le cadre de vie existant, répondant ainsi au fil conducteur fixé dans le cadre du projet de territoire intercommunal « Bien vivre & travailler en Volvestre ».

La Commission Développement Economique, réunie le 23 novembre 2020, a rendu un avis favorable sur le cahier des charges rédigé dans le cadre de ce potentiel appel à projets qui sera publié par la Communauté de Communes du Volvestre.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire, au regard de l'exposé ci-dessus, de l'avis de la Commission et du rapport joint en annexe, de se prononcer sur le lancement et la diffusion de l'appel à projets.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

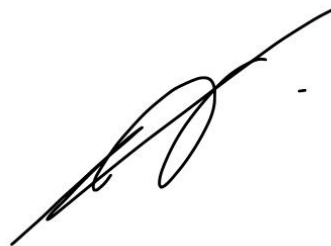
- D'APPROUVER le contenu de l'appel à projets concernant le développement à vocation économique du délaissé autoroutier de Capens.
- D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Volvestre ou son représentant à diffuser l'appel à projets ainsi approuvés.

Pour copie conforme,

Adopté à l'unanimité

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Anne-Marie NAYA

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

<p>Haute garonne Date de reception de l'AR: 12/02/2021 031-200066819-AU_008_2021-AU</p>
